

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING... TROIS MOIS... 13 fr. 50... SIX MOIS... 26 fr... UN AN... 50 fr...
NORD... PAS-DE-CALAIS... SOMME... AIENNE... TROIS MOIS... 15 fr...

BUREAUX & RÉDACTION

Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Abonnements et annonces : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. - A LILLE, rue du Curé-Saint-Étienne, 9 bis. -
à PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse, 8. - à BRUXELLES, à l'OFFICE de PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 19 DÉCEMBRE 1892

LA RÉPARATION DES ERREURS JUDICIAIRES

On se souvient qu'à la suite de l'affaire Bordes, il se produisit dans le pays et dans la presse un mouvement d'opinion si nettement caractérisé, que le Parlement dut s'occuper de remanier le code en ce qui concerne la révision des procès criminels et correctionnels, et les indemnités à accorder aux victimes des erreurs judiciaires.

Le rapporteur admet le principe de la révision, même dans les cas où il y a seulement une présomption particulièrement grave d'erreur. C'est un grand progrès sur la législation présente, qui n'admet que trois cas de révision : 1° deux condamnations contre deux personnes différentes pour un même délit ; 2° découverte, après condamnation pour homicide, de l'existence de la prétendue victime ; 3° poursuite et condamnation, après le jugement, d'un des témoins entendus, pour faux témoignage contre l'accusé ou le prévenu.

Le projet de loi proposé est donc, en ce qui concerne la révision, à peu près aussi libéral que les dispositions actuellement en vigueur en Allemagne, en Autriche et dans la plupart des cantons suisses. En Angleterre, au contraire, la révision n'existe pas ; il peut y avoir seulement, dans certains cas, un arrêt de pardon ou de réhabilitation rendu par le Parlement. L'Italie et les Pays-Bas ont une législation à peu près identique à celle que nous voulons réformer.

Une des dispositions les plus importantes du texte adopté par le conseil d'Etat, c'est l'extension de la révision aux peines correctionnelles. Le rapporteur paraphrasant les vers célèbres :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud proclame que la révision, ayant pour but de restituer l'honneur à celui qui a été injustement privé, doit s'appliquer aux délits aussi bien qu'aux crimes. C'est le fait, dit-il, et non la peine qui cause le déshonneur. Et il conclut que toute condamnation pour un fait reconnu faux mérite la révision.

Désormais l'innocent, frappé par un arrêt de justice, trouvera donc dans la législation nouvelle le moyen de faire reconnaître son innocence. L'atteinte injustement portée à son honneur sera réparée par l'aveu public de l'erreur commise.

Voilà qui va fort bien. Mais le malheureux, déchu de son honorabilité par un jugement inique, a pu aussi avoir à subir, du fait même de ce jugement, de très graves dommages matériels. Des désastres pécuniaires ont pu suivre son arrestation, son emprisonnement, sa condamnation, l'exécution plus ou moins longue de sa peine. Son commerce, son industrie ont pu être ruinés, sa famille réduite à la misère. Sorti de prison avec le stigmate de la peine infligée, il a pu se voir refuser toute occupation, tout travail. Sa santé ou son état mental a pu être ébranlé par le régime de la prison et il s'est trouvé dans l'impossibilité de subvenir aux besoins de sa famille et aux siens propres.

Est-ce qu'il suffit de reconnaître l'erreur? Est-ce que la société sera quitte envers cette

victime qu'elle a faite lorsqu'elle lui aurait restitué l'honneur?

Ici, le rapporteur du conseil d'Etat répond un peu théâtralement qu'il ne saurait être question d'une indemnité pécuniaire, que l'honneur ne se chiffre pas par de l'argent, que si le devoir de l'Etat, au nom de la solidarité sociale, est de soulager les malheureux dans les souffrances qui résultent de la condamnation injuste, on ne saurait admettre le droit de la victime à un dédommagement matériel.

Parbleu! Voilà de bien belles paroles! Mais il semble que pour le pauvre diable que la justice a ruiné, le moindre grain de millet ferait bien mieux son affaire. Alors qu'un simple particulier est tenu d'indemniser de tout dommage occasionné par son fait, on ne voit pas pourquoi la société serait exempte de cette obligation. Il ne s'agit point ici de chiffrer l'honneur par de l'argent. Ce sont deux choses très distinctes. Vous rendez à l'innocent l'honneur que vous lui avez injustement enlevé. C'est bien. Mais cela ne suffit pas. Il faut lui rendre aussi l'argent que vous lui avez fait perdre. Le bon sens s'exige tout autant que l'équité.

CORRUPTEUR ET CORROMPU

Le gouvernement, dit la Libre Parole, a fait preuve d'une énergie que personne n'aurait pu lui soupçonner après ses piteux effondrements à la séance de jeudi.

Depuis deux jours, MM. Charles de Lesseps et Marius Fontanes, administrateurs du Panama, sont à Mazas, en compagnie de M. Sans-Leroy, ancien député de l'Ariège. Côté plus malin, a senti le vent souffler en tempête, et a jugé prudent de gagner Vienne où il retrouvera, sans aucun doute, son ami Anton.

En même temps que la saisie des personnes, on a fait la saisie des papiers, ce qui est assurément plus important. Il est vrai que cette saisie-là arrive un peu tard, il y a déjà longtemps que nous faisons plus que nous ne faisons, et que nous faisons plus que nous ne faisons.

C'est acte d'énergie mérité d'être loué et applaudi de tous ceux qui ont le désir de voir les responsabilités nettement établies, et qui ne veulent pas qu'un seul coupable échappe au châtiment qu'il a mérité.

Mais ce qu'a fait le ministre de la justice n'est pas suffisant, il n'est encore qu'à la moitié de sa tâche. Si on a pu arrêter des corrupteurs, c'est qu'il y avait des corrompus. L'un ne peut exister sans l'autre. Eh bien! qu'attend-on pour envoyer les seconds rejoindre les premiers à Mazas?

On dira que le conseil d'Etat n'a pas encore fait de ces choses-là. Mais ce n'est pas suffisant. Il ne faut pas cependant nous raconter que M. Sans-Leroy était unique dans son genre.

Il en est d'autres dont la culpabilité est sans le moindre doute établie, et ce sont des députés opportunistes, et cependant ceux-là sont toujours en liberté.

LES SCANDALES DU PANAMA

UNE RÉPUBLIQUE CONSERVATRICE
Paris, 18 décembre. — Comme toujours, le dimanche est un jour de répit dans le scandale à jet continu du Panama. Au milieu de ces heurts, de ces coups de plus en plus saugrenus succèdent aux propositions les plus ridicules, et il est bon de se mettre en évidence l'appréciation très sage de la situation.

Ces scandales, dit le journal, ont pour effet de faire naître le désir chez les Français d'avoir un gouvernement fort et honnête.

UNE ENCYCLOPÉDIE
Après l'Italie, le Pape recevra-t-il formellement des lettres des catholiques intrançais qui le supplient de ne pas persister dans sa politique actuelle envers la République, les scandales de Panama donnant une idée de la situation.

Un chef de parti catholique intrançais viendrait prochainement à Rome afin d'obtenir du Saint-Siège une nouvelle orientation politique.

Mais le pape se montrerait inflexible; il aurait l'intention d'adresser au peuple français une encyclique où il ne craindrait pas de dire que la forme du gouvernement n'est absolument pour rien dans les scandales auxquels nous assistons.

M. LEUC DE BROGLIE
Le Siècle a publié un article où le comité royaliste a déclaré, dans une assemblée générale, de faire de l'agitation autour du Panama, ajoute :

On raconte que M. de Broglie se serait retiré en faisant claquer les portes, et en déclarant qu'il aimait mieux renoncer à tout espoir de restauration monarchique que de s'associer à une campagne dont le résultat lui paraissait clair avant de déshonorer la France.

MAZAS
Paris, 18 décembre. — Les trois prévenus dans l'affaire du Panama ont obtenu de recevoir ce matin, à Mazas, du linge et des vêtements de rechange, lesquels ne leur ont été remis qu'après avoir été examinés par le directeur de la prison.

LES COMPROMIS
D'après la Libre Parole, au nombre des personnes touchées par les nouveaux mandats serait un ingénieur toulousain qui avait été nommé par le conseil d'Etat.

LES MÉSADVENTURES DE M. Q. DE BEAUREPAIRE
Le Figaro fait remarquer qu'après avoir été condamné à deux ans de prison, M. Q. de Beaurepaire n'est pas sorti de prison.

LE DOSSIER COTTU
L'Intransigeant dit que les pièces du dossier de M. Cottu ont été envoyées à la commission d'enquête.

LE CAS DE M. DEVEYS - UN CHEQUE
Paris, 18 décembre. — On s'étonne que M. Deveys, ancien ministre, ne partage pas le sort de M. Sans-Leroy.

M. DE VÉRAGODE ET M. DE MORÈS
On sait que M. de Véragode est soupçonné d'avoir offert des documents à M. de Morès, puis, sur le refus de ce dernier, à un personnage politique, alors ministre, qui les acheta ou les fit acheter par des amis.

LES SCANDALES DU PANAMA
Paris, 18 décembre. — Comme toujours, le dimanche est un jour de répit dans le scandale à jet continu du Panama. Au milieu de ces heurts, de ces coups de plus en plus saugrenus succèdent aux propositions les plus ridicules, et il est bon de se mettre en évidence l'appréciation très sage de la situation.

tion d'adresser au peuple français une encyclique où il ne craindrait pas de dire que la forme du gouvernement n'est absolument pour rien dans les scandales auxquels nous assistons.

M. LEUC DE BROGLIE
Le Siècle a publié un article où le comité royaliste a déclaré, dans une assemblée générale, de faire de l'agitation autour du Panama, ajoute :

On raconte que M. de Broglie se serait retiré en faisant claquer les portes, et en déclarant qu'il aimait mieux renoncer à tout espoir de restauration monarchique que de s'associer à une campagne dont le résultat lui paraissait clair avant de déshonorer la France.

MAZAS
Paris, 18 décembre. — Les trois prévenus dans l'affaire du Panama ont obtenu de recevoir ce matin, à Mazas, du linge et des vêtements de rechange, lesquels ne leur ont été remis qu'après avoir été examinés par le directeur de la prison.

LES COMPROMIS
D'après la Libre Parole, au nombre des personnes touchées par les nouveaux mandats serait un ingénieur toulousain qui avait été nommé par le conseil d'Etat.

LES MÉSADVENTURES DE M. Q. DE BEAUREPAIRE
Le Figaro fait remarquer qu'après avoir été condamné à deux ans de prison, M. Q. de Beaurepaire n'est pas sorti de prison.

LE DOSSIER COTTU
L'Intransigeant dit que les pièces du dossier de M. Cottu ont été envoyées à la commission d'enquête.

LE CAS DE M. DEVEYS - UN CHEQUE
Paris, 18 décembre. — On s'étonne que M. Deveys, ancien ministre, ne partage pas le sort de M. Sans-Leroy.

M. DE VÉRAGODE ET M. DE MORÈS
On sait que M. de Véragode est soupçonné d'avoir offert des documents à M. de Morès, puis, sur le refus de ce dernier, à un personnage politique, alors ministre, qui les acheta ou les fit acheter par des amis.

LES SCANDALES DU PANAMA
Paris, 18 décembre. — Comme toujours, le dimanche est un jour de répit dans le scandale à jet continu du Panama. Au milieu de ces heurts, de ces coups de plus en plus saugrenus succèdent aux propositions les plus ridicules, et il est bon de se mettre en évidence l'appréciation très sage de la situation.

Ces scandales, dit le journal, ont pour effet de faire naître le désir chez les Français d'avoir un gouvernement fort et honnête.

UNE ENCYCLOPÉDIE
Après l'Italie, le Pape recevra-t-il formellement des lettres des catholiques intrançais qui le supplient de ne pas persister dans sa politique actuelle envers la République, les scandales de Panama donnant une idée de la situation.

Un chef de parti catholique intrançais viendrait prochainement à Rome afin d'obtenir du Saint-Siège une nouvelle orientation politique.

Mais le pape se montrerait inflexible; il aurait l'intention d'adresser au peuple français une encyclique où il ne craindrait pas de dire que la forme du gouvernement n'est absolument pour rien dans les scandales auxquels nous assistons.

Ici, le rapporteur du conseil d'Etat répond un peu théâtralement qu'il ne saurait être question d'une indemnité pécuniaire, que l'honneur ne se chiffre pas par de l'argent, que si le devoir de l'Etat, au nom de la solidarité sociale, est de soulager les malheureux dans les souffrances qui résultent de la condamnation injuste, on ne saurait admettre le droit de la victime à un dédommagement matériel.

Parbleu! Voilà de bien belles paroles! Mais il semble que pour le pauvre diable que la justice a ruiné, le moindre grain de millet ferait bien mieux son affaire. Alors qu'un simple particulier est tenu d'indemniser de tout dommage occasionné par son fait, on ne voit pas pourquoi la société serait exempte de cette obligation. Il ne s'agit point ici de chiffrer l'honneur par de l'argent. Ce sont deux choses très distinctes. Vous rendez à l'innocent l'honneur que vous lui avez injustement enlevé. C'est bien. Mais cela ne suffit pas. Il faut lui rendre aussi l'argent que vous lui avez fait perdre. Le bon sens s'exige tout autant que l'équité.

Depuis deux jours, MM. Charles de Lesseps et Marius Fontanes, administrateurs du Panama, sont à Mazas, en compagnie de M. Sans-Leroy, ancien député de l'Ariège. Côté plus malin, a senti le vent souffler en tempête, et a jugé prudent de gagner Vienne où il retrouvera, sans aucun doute, son ami Anton.

En même temps que la saisie des personnes, on a fait la saisie des papiers, ce qui est assurément plus important. Il est vrai que cette saisie-là arrive un peu tard, il y a déjà longtemps que nous faisons plus que nous ne faisons, et que nous faisons plus que nous ne faisons.

C'est acte d'énergie mérité d'être loué et applaudi de tous ceux qui ont le désir de voir les responsabilités nettement établies, et qui ne veulent pas qu'un seul coupable échappe au châtiment qu'il a mérité.

Mais ce qu'a fait le ministre de la justice n'est pas suffisant, il n'est encore qu'à la moitié de sa tâche. Si on a pu arrêter des corrupteurs, c'est qu'il y avait des corrompus. L'un ne peut exister sans l'autre. Eh bien! qu'attend-on pour envoyer les seconds rejoindre les premiers à Mazas?

On dira que le conseil d'Etat n'a pas encore fait de ces choses-là. Mais ce n'est pas suffisant. Il ne faut pas cependant nous raconter que M. Sans-Leroy était unique dans son genre.

Il en est d'autres dont la culpabilité est sans le moindre doute établie, et ce sont des députés opportunistes, et cependant ceux-là sont toujours en liberté.

LES SCANDALES DU PANAMA
Paris, 18 décembre. — Comme toujours, le dimanche est un jour de répit dans le scandale à jet continu du Panama. Au milieu de ces heurts, de ces coups de plus en plus saugrenus succèdent aux propositions les plus ridicules, et il est bon de se mettre en évidence l'appréciation très sage de la situation.

Ces scandales, dit le journal, ont pour effet de faire naître le désir chez les Français d'avoir un gouvernement fort et honnête.

UNE ENCYCLOPÉDIE
Après l'Italie, le Pape recevra-t-il formellement des lettres des catholiques intrançais qui le supplient de ne pas persister dans sa politique actuelle envers la République, les scandales de Panama donnant une idée de la situation.

Un chef de parti catholique intrançais viendrait prochainement à Rome afin d'obtenir du Saint-Siège une nouvelle orientation politique.

Mais le pape se montrerait inflexible; il aurait l'intention d'adresser au peuple français une encyclique où il ne craindrait pas de dire que la forme du gouvernement n'est absolument pour rien dans les scandales auxquels nous assistons.

qu'il a conservé (sic) de son passage la préfecture de police.

M. ANDRIEU (sic) M. CORNÉLIS HERZ au moyen de ce qu'il a conservé (sic) de son passage la préfecture de police.

Le mort du baron de Reinach
On se rappelle que le docteur Benoît du Martouret (médecin du baron de Reinach, avait affirmé que son client était mort de mort naturelle. Le médecin de l'état civil, le docteur Parier, a fait la même déclaration. Ce dernier se défend assez longuement d'avoir été lèger dans l'occurrence.

LA REPRISE DU PANAMA
Le Gaulois publie l'information suivante qui nous semble absolument authentique, en ce qui concerne la reprise du Panama par M. Christophe, gouverneur du Crédit Foncier :

Il n'est pas à craindre que l'arrestation de M. Charles de Lesseps ait soulevé un mouvement de colère. Il y a eu beaucoup de bruit de révolte, mais on s'y attendait. M. Charles de Lesseps était venu, il y a quelques jours, et il n'avait pas caché qu'il savait à quoi s'en tenir. Il ne se ferait pas sortir de son cabinet.

Quant à la comtesse de Lesseps, elle ne saurait l'avoir répété ce qu'elle avait écrit à M. Arrière d'Arès il y a peu de temps. Elle a, plus que jamais, confiance dans l'avenir, et elle ne se ferait pas sortir de son cabinet.

LES MÉSADVENTURES DE M. Q. DE BEAUREPAIRE
Le Figaro fait remarquer qu'après avoir été condamné à deux ans de prison, M. Q. de Beaurepaire n'est pas sorti de prison.

LE DOSSIER COTTU
L'Intransigeant dit que les pièces du dossier de M. Cottu ont été envoyées à la commission d'enquête.

LE CAS DE M. DEVEYS - UN CHEQUE
Paris, 18 décembre. — On s'étonne que M. Deveys, ancien ministre, ne partage pas le sort de M. Sans-Leroy.

M. DE VÉRAGODE ET M. DE MORÈS
On sait que M. de Véragode est soupçonné d'avoir offert des documents à M. de Morès, puis, sur le refus de ce dernier, à un personnage politique, alors ministre, qui les acheta ou les fit acheter par des amis.

LES SCANDALES DU PANAMA
Paris, 18 décembre. — Comme toujours, le dimanche est un jour de répit dans le scandale à jet continu du Panama. Au milieu de ces heurts, de ces coups de plus en plus saugrenus succèdent aux propositions les plus ridicules, et il est bon de se mettre en évidence l'appréciation très sage de la situation.

Ces scandales, dit le journal, ont pour effet de faire naître le désir chez les Français d'avoir un gouvernement fort et honnête.

UNE ENCYCLOPÉDIE
Après l'Italie, le Pape recevra-t-il formellement des lettres des catholiques intrançais qui le supplient de ne pas persister dans sa politique actuelle envers la République, les scandales de Panama donnant une idée de la situation.

Un chef de parti catholique intrançais viendrait prochainement à Rome afin d'obtenir du Saint-Siège une nouvelle orientation politique.

Mais le pape se montrerait inflexible; il aurait l'intention d'adresser au peuple français une encyclique où il ne craindrait pas de dire que la forme du gouvernement n'est absolument pour rien dans les scandales auxquels nous assistons.

Ici, le rapporteur du conseil d'Etat répond un peu théâtralement qu'il ne saurait être question d'une indemnité pécuniaire, que l'honneur ne se chiffre pas par de l'argent, que si le devoir de l'Etat, au nom de la solidarité sociale, est de soulager les malheureux dans les souffrances qui résultent de la condamnation injuste, on ne saurait admettre le droit de la victime à un dédommagement matériel.

Parbleu! Voilà de bien belles paroles! Mais il semble que pour le pauvre diable que la justice a ruiné, le moindre grain de millet ferait bien mieux son affaire. Alors qu'un simple particulier est tenu d'indemniser de tout dommage occasionné par son fait, on ne voit pas pourquoi la société serait exempte de cette obligation. Il ne s'agit point ici de chiffrer l'honneur par de l'argent. Ce sont deux choses très distinctes. Vous rendez à l'innocent l'honneur que vous lui avez injustement enlevé. C'est bien. Mais cela ne suffit pas. Il faut lui rendre aussi l'argent que vous lui avez fait perdre. Le bon sens s'exige tout autant que l'équité.

Depuis deux jours, MM. Charles de Lesseps et Marius Fontanes, administrateurs du Panama, sont à Mazas, en compagnie de M. Sans-Leroy, ancien député de l'Ariège. Côté plus malin, a senti le vent souffler en tempête, et a jugé prudent de gagner Vienne où il retrouvera, sans aucun doute, son ami Anton.

En même temps que la saisie des personnes, on a fait la saisie des papiers, ce qui est assurément plus important. Il est vrai que cette saisie-là arrive un peu tard, il y a déjà longtemps que nous faisons plus que nous ne faisons, et que nous faisons plus que nous ne faisons.

C'est acte d'énergie mérité d'être loué et applaudi de tous ceux qui ont le désir de voir les responsabilités nettement établies, et qui ne veulent pas qu'un seul coupable échappe au châtiment qu'il a mérité.

Mais ce qu'a fait le ministre de la justice n'est pas suffisant, il n'est encore qu'à la moitié de sa tâche. Si on a pu arrêter des corrupteurs, c'est qu'il y avait des corrompus. L'un ne peut exister sans l'autre. Eh bien! qu'attend-on pour envoyer les seconds rejoindre les premiers à Mazas?

On dira que le conseil d'Etat n'a pas encore fait de ces choses-là. Mais ce n'est pas suffisant. Il ne faut pas cependant nous raconter que M. Sans-Leroy était unique dans son genre.

Il en est d'autres dont la culpabilité est sans le moindre doute établie, et ce sont des députés opportunistes, et cependant ceux-là sont toujours en liberté.

LES SCANDALES DU PANAMA
Paris, 18 décembre. — Comme toujours, le dimanche est un jour de répit dans le scandale à jet continu du Panama. Au milieu de ces heurts, de ces coups de plus en plus saugrenus succèdent aux propositions les plus ridicules, et il est bon de se mettre en évidence l'appréciation très sage de la situation.

Ces scandales, dit le journal, ont pour effet de faire naître le désir chez les Français d'avoir un gouvernement fort et honnête.

UNE ENCYCLOPÉDIE
Après l'Italie, le Pape recevra-t-il formellement des lettres des catholiques intrançais qui le supplient de ne pas persister dans sa politique actuelle envers la République, les scandales de Panama donnant une idée de la situation.

Un chef de parti catholique intrançais viendrait prochainement à Rome afin d'obtenir du Saint-Siège une nouvelle orientation politique.

Mais le pape se montrerait inflexible; il aurait l'intention d'adresser au peuple français une encyclique où il ne craindrait pas de dire que la forme du gouvernement n'est absolument pour rien dans les scandales auxquels nous assistons.

Ici, le rapporteur du conseil d'Etat répond un peu théâtralement qu'il ne saurait être question d'une indemnité pécuniaire, que l'honneur ne se chiffre pas par de l'argent, que si le devoir de l'Etat, au nom de la solidarité sociale, est de soulager les malheureux dans les souffrances qui résultent de la condamnation injuste, on ne saurait admettre le droit de la victime à un dédommagement matériel.

Des enfants même envoient des lettres très émouvantes et qui sont la consolation des hôtes de La Chesnaie.

Il est si demandé un mot de ce beau vieillard, si aimé de la vie, que son signataire, un portrait, etc.

Quant à la comtesse de Lesseps, elle ne saurait l'avoir répété ce qu'elle avait écrit à M. Arrière d'Arès il y a peu de temps. Elle a, plus que jamais, confiance dans l'avenir, et elle ne se ferait pas sortir de son cabinet.

LES MÉSADVENTURES DE M. Q. DE BEAUREPAIRE
Le Figaro fait remarquer qu'après avoir été condamné à deux ans de prison, M. Q. de Beaurepaire n'est pas sorti de prison.

LE DOSSIER COTTU
L'Intransigeant dit que les pièces du dossier de M. Cottu ont été envoyées à la commission d'enquête.

LE CAS DE M. DEVEYS - UN CHEQUE
Paris, 18 décembre. — On s'étonne que M. Deveys, ancien ministre, ne partage pas le sort de M. Sans-Leroy.

M. DE VÉRAGODE ET M. DE MORÈS
On sait que M. de Véragode est soupçonné d'avoir offert des documents à M. de Morès, puis, sur le refus de ce dernier, à un personnage politique, alors ministre, qui les acheta ou les fit acheter par des amis.

LES SCANDALES DU PANAMA
Paris, 18 décembre. — Comme toujours, le dimanche est un jour de répit dans le scandale à jet continu du Panama. Au milieu de ces heurts, de ces coups de plus en plus saugrenus succèdent aux propositions les plus ridicules, et il est bon de se mettre en évidence l'appréciation très sage de la situation.

Ces scandales, dit le journal, ont pour effet de faire naître le désir chez les Français d'avoir un gouvernement fort et honnête.

UNE ENCYCLOPÉDIE
Après l'Italie, le Pape recevra-t-il formellement des lettres des catholiques intrançais qui le supplient de ne pas persister dans sa politique actuelle envers la République, les scandales de Panama donnant une idée de la situation.

Un chef de parti catholique intrançais viendrait prochainement à Rome afin d'obtenir du Saint-Siège une nouvelle orientation politique.

Mais le pape se montrerait inflexible; il aurait l'intention d'adresser au peuple français une encyclique où il ne craindrait pas de dire que la forme du gouvernement n'est absolument pour rien dans les scandales auxquels nous assistons.

Ici, le rapporteur du conseil d'Etat répond un peu théâtralement qu'il ne saurait être question d'une indemnité pécuniaire, que l'honneur ne se chiffre pas par de l'argent, que si le devoir de l'Etat, au nom de la solidarité sociale, est de soulager les malheureux dans les souffrances qui résultent de la condamnation injuste, on ne saurait admettre le droit de la victime à un dédommagement matériel.

Parbleu! Voilà de bien belles paroles! Mais il semble que pour le pauvre diable que la justice a ruiné, le moindre grain de millet ferait bien mieux son affaire. Alors qu'un simple particulier est tenu d'indemniser de tout dommage occasionné par son fait, on ne voit pas pourquoi la société serait exempte de cette obligation. Il ne s'agit point ici de chiffrer l'honneur par de l'argent. Ce sont deux choses très distinctes. Vous rendez à l'innocent l'honneur que vous lui avez injustement enlevé. C'est bien. Mais cela ne suffit pas. Il faut lui rendre aussi l'argent que vous lui avez fait perdre. Le bon sens s'exige tout autant que l'équité.

Depuis deux jours, MM. Charles de Lesseps et Marius Fontanes, administrateurs du Panama, sont à Mazas, en compagnie de M. Sans-Leroy, ancien député de l'Ariège. Côté plus malin, a senti le vent souffler en tempête, et a jugé prudent de gagner Vienne où il retrouvera, sans aucun doute, son ami Anton.

En même temps que la saisie des personnes, on a fait la saisie des papiers, ce qui est assurément plus important. Il est vrai que cette saisie-là arrive un peu tard, il y a déjà longtemps que nous faisons plus que nous ne faisons, et que nous faisons plus que nous ne faisons.

C'est acte d'énergie mérité d'être loué et applaudi de tous ceux qui ont le désir de voir les responsabilités nettement établies, et qui ne veulent pas qu'un seul coupable échappe au châtiment qu'il a mérité.

Mais ce qu'a fait le ministre de la justice n'est pas suffisant, il n'est encore qu'à la moitié de sa tâche. Si on a pu arrêter des corrupteurs, c'est qu'il y avait des corrompus. L'un ne peut exister sans l'autre. Eh bien! qu'attend-on pour envoyer les seconds rejoindre les premiers à Mazas?

On dira que le conseil d'Etat n'a pas encore fait de ces choses-là. Mais ce n'est pas suffisant. Il ne faut pas cependant nous raconter que M. Sans-Leroy était unique dans son genre.

Il en est d'autres dont la culpabilité est sans le moindre doute établie, et ce sont des députés opportunistes, et cependant ceux-là sont toujours en liberté.

LES SCANDALES DU PANAMA
Paris, 18 décembre. — Comme toujours, le dimanche est un jour de répit dans le scandale à jet continu du Panama. Au milieu de ces heurts, de ces coups de plus en plus saugrenus succèdent aux propositions les plus ridicules, et il est bon de se mettre en évidence l'appréciation très sage de la situation.

Ces scandales, dit le journal, ont pour effet de faire naître le désir chez les Français d'avoir un gouvernement fort et honnête.

UNE ENCYCLOPÉDIE
Après l'Italie, le Pape recevra-t-il formellement des lettres des catholiques intrançais qui le supplient de ne pas persister dans sa politique actuelle envers la République, les scandales de Panama donnant une idée de la situation.

Un chef de parti catholique intrançais viendrait prochainement à Rome afin d'obtenir du Saint-Siège une nouvelle orientation politique.

Mais le pape se montrerait inflexible; il aurait l'intention d'adresser au peuple français une encyclique où il ne craindrait pas de dire que la forme du gouvernement n'est absolument pour rien dans les scandales auxquels nous assistons.

Ici, le rapporteur du conseil d'Etat répond un peu théâtralement qu'il ne saurait être question d'une indemnité pécuniaire, que l'honneur ne se chiffre pas par de l'argent, que si le devoir de l'Etat, au nom de la solidarité sociale, est de soulager les malheureux dans les souffrances qui résultent de la condamnation injuste, on ne saurait admettre le droit de la victime à un dédommagement matériel.

Parbleu! Voilà de bien belles paroles! Mais il semble que pour le pauvre diable que la justice a ruiné, le moindre grain de millet ferait bien mieux son affaire. Alors qu'un simple particulier est tenu d'indemniser de tout dommage occasionné par son fait, on ne voit pas pourquoi la société serait exempte de cette obligation. Il ne s'agit point ici de chiffrer l'honneur par de l'argent. Ce sont deux choses très distinctes. Vous rendez à l'innocent l'honneur que vous lui avez injustement enlevé. C'est bien. Mais cela ne suffit pas. Il faut lui rendre aussi l'argent que vous lui avez fait perdre. Le bon sens s'exige tout autant que l'équité.

Depuis deux jours, MM. Charles de Lesseps et Marius Fontanes, administrateurs du Panama, sont à Mazas, en compagnie de M. Sans-Leroy, ancien député de l'Ariège. Côté plus malin, a senti le vent souffler en tempête, et a jugé prudent de gagner Vienne où il retrouvera, sans aucun doute, son ami Anton.

En même temps que la saisie des personnes, on a fait la saisie des papiers, ce qui est assurément plus important. Il est vrai que cette saisie-là arrive un peu tard, il y a déjà longtemps que nous faisons plus que nous ne faisons, et que nous faisons plus que nous ne faisons.

ment, d'une sœur, d'une nièce, d'une vieille et fidèle domestique, qui, s'exagérant les amertumes de la captivité, s'imaginant, en lisant les journaux, que cette captivité va cesser.

Quant à moi, monsieur le président, je ne vous fais pas que cette mystification d'un goût douteux, finit et se prolonge par un autre périoste au vu de la philosophie sévère dont le ciel m'a largement pourvu.

Tant qu'on n'est pas venu me déranger avec toutes ces histoires par où les plus sages des hommes que je suis à Sainte-Pélagie en compagnie d'anarchistes qui n'ont jamais fait trafic de leur conscience, comme certains d'entre eux, ont fait,